

Démarche : PREFECTURE DE L'ESSONNE : Première demande de titre de séjour avec Visa : "carte de séjour à solliciter dans les deux mois" ou titulaire d'un titre résident longue durée UE émis par un autre pays européen.

Organisme : Mission Départementale Séjour

## Identité du demandeur

|          |                      |
|----------|----------------------|
| Email    | <input type="text"/> |
| Civilité | <input type="text"/> |
| Nom      | <input type="text"/> |
| Prénom   | <input type="text"/> |

## Formulaire

Ce formulaire s'adresse aux ressortissants étrangers présents sur le territoire français, qui souhaitent solliciter une première demande de titre de séjour avec un visa C ou D portant mention "carte de séjour à solliciter dans les deux mois".

Ce formulaire s'adresse également aux étrangers titulaire d'un titre de séjour émis par un autre pays européen portant la mention "résident long durée union européenne".

Les titulaires d'un C touristique et d'un visa D longue durée d'un an sont exclus de cette démarche

ATTENTION : Un contrôle vigilant sera exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînerait le rejet du dossier et vous exposerait à d'éventuelles poursuites judiciaires (articles 441-1 à 441-2 du code pénal).

### Liens utiles

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site demarches-simplifiees.fr : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Objet de ce formulaire

L'accueil des demandeurs de titre de séjour se fait désormais exclusivement sur rendez-vous.

En tant que personne sollicitant un premier titre de séjour, vous devez déposer un dossier de première demande de titre de séjour en joignant les pièces justificatives demandées. Si votre dossier est complet, l'administration vous délivrera un rendez-vous afin d'examiner votre situation.

### Votre lieu de résidence

Vous devez résider en Essonne pour déposer votre demande sur ce formulaire. Si vous résidez dans un autre département, votre dossier sera rejeté pour irrecevabilité et vous devrez faire votre demande auprès de la préfecture de votre lieu de résidence.

**Rappel de la réglementation**

Pour demander un premier titre de séjour suite à l'obtention d'un visa d'installation, vous devez produire des pièces générales.

Vous devez également produire des pièces particulières en fonction du titre de séjour sollicité.

--

**ATTENTION** : un contrôle vigilant est exercé par les services de la préfecture pour vérifier l'authenticité des pièces présentées lors du rendez-vous.

La production de faux documents entraînera le rejet du dossier et vous expose à d'éventuelles poursuites judiciaires (article 441-1 à 441-12 du Code pénal)

**Suivi du dossier par un tiers**

Vous pouvez inviter une personne à suivre votre dossier et à le modifier (pour un travailleur social par exemple). Il suffit pour cela de cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite de ce formulaire et d'entrer l'adresse courriel de la personne que vous souhaitez inviter.

**Pièces justificatives**

Il est important de noter que le bouton "ajouter un élément", qui apparaît à certains endroits du formulaire, vous permet d'ajouter autant d'informations et de pièces justificatives que vous le souhaitez dans la rubrique concernée.

Veillez à bien produire tous les justificatifs demandés : lorsque votre dossier aura commencé à être instruit, vous ne pourrez plus le modifier sauf si l'administration vous demande des compléments.

## TITRE DE SEJOUR DEMANDE

**Type de demande**

Ce formulaire est destiné aux primo-demandeurs d'un titre de séjour.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Première demande

**Titre de séjour demandé**

Vous devez mentionner expressément le titre de séjour que vous sollicitez.

## HISTORIQUE ADMINISTRATIF

**vosre numéro AGDREF, le cas échéant**

Si vous avez déjà déposé une demande de titre de séjour, d'asile, ou obtenu un visa long séjour, un numéro AGDREF vous a été attribué.

Il s'agit d'un numéro composé de 9 ou 10 chiffres situés sur votre titre de séjour ou vignette OFII (n° Etr). Il commence généralement par le numéro de département ou par 99.

## IDENTITE DU DEMANDEUR

PREFECTURE DE L'ESSONNE : Première demande de titre de séjour avec Visa : "carte de séjour à  
NOM

NOM D'EPOUSE

Prénom(s)

Sexe

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ F (féminin)

☐ M (masculin)

Né(e) le

jj/mm/aaaa

à (Ville)

Pays

Pays dans lequel vous êtes né(e)

Nationalité

Adresse e-mail

Cette adresse e-mail doit être la vôtre

Numéro de téléphone portable

Domicile en France du demandeur

Adresse de votre domicile en France

## ENTREE EN FRANCE

Date d'entrée en France

Date à laquelle vous êtes entré(e) en France

jj/mm/aaaa

# **PREFECTURE DE L'ESSONNE : Première demande de titre de séjour avec Visa : "carte de séjour à Type d'entrée en France"**

Vous devez indiquer ici avec quel visa vous êtes entré(e) en France.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Visa court séjour

☐ Visa long séjour

## **QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE JE DOIS JOINDRE A MA DEMANDE?**

### **Pièces justificatives communes**

#### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil)

A défaut autres justificatifs ( attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire ...)

#### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif d'état civil du demandeur

Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

#### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois

Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

#### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif d'entrée sur le territoire

Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.

#### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif du lien familial et/ou de filiation

Pour les conjoints, un justificatif de mariage (copie intégrale de l'acte de mariage ou livret de famille) ou de l'union civile pour le partenaire d'une union civile (copie du contrat d'union civile)

Un justificatif de filiation pour les enfants et ascendants.

#### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif de l'insertion professionnelle

Pour les salariés, un justificatif de travail (contrat de travail, autorisation de travail...).

#### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil)

A défaut autres justificatifs ( attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire ...)

#### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif d'état civil du demandeur

Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

# PREFECTURE DE L'ESSONNE : Première demande de titre de séjour avec Visa : "carte de séjour à

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois  
Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois  
En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif d'entrée sur le territoire

Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif du lien familial et/ou de filiation

Pour les conjoints, un justificatif de mariage (copie intégrale de l'acte de mariage ou livret de famille) ou de l'union civile pour le partenaire d'une union civile (copie du contrat d'union civile)  
Un justificatif de filiation pour les enfants et ascendants.

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif de l'insertion professionnelle

Pour les salariés, un justificatif de travail (contrat de travail, autorisation de travail...).

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif de nationalité

Passeport (pages relatives à l'état civil)  
A défaut autres justificatifs ( attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire ...)

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif d'état civil du demandeur

Copie intégrale d'acte de naissance comportant les mentions les plus récentes

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois ou attestation d'hébergement

Facture électricité, gaz ou téléphone fixe, quittance de loyer si locataire ou taxe d'habitation, bail de moins de six mois  
Si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois  
En cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de son domicile

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif d'entrée sur le territoire

Si vous êtes entré sur le territoire avec un visa, vous devez joindre la photocopie des pages de votre passeport comportant le cachet d'entrée et le visa.

## **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif du lien familial et/ou de filiation

Pour les conjoints, un justificatif de mariage (copie intégrale de l'acte de mariage ou livret de famille) ou de l'union civile pour le partenaire d'une union civile (copie du contrat d'union civile)  
Un justificatif de filiation pour les enfants et ascendants.

## PREFECTURE DE L'ESSONNE : Première demande de titre de séjour avec Visa : "carte de séjour à

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

☐ Justificatif de l'insertion professionnelle

Pour les salariés, un justificatif de travail (contrat de travail, autorisation de travail...).